

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 06/02/2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
D'AMIENS

14, rue Lemerchier  
CS 81114

80011 Amiens Cedex  
Téléphone : 03.22.33.61.70  
Télécopie : 03.22.33.61.71

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E20000013 / 80

M. le Préfet  
Direction départementale des territoires de  
l'Aisne  
50 bd de Lyon  
02011 LAON CEDEX

Dossier n° : E20000013 / 80

(à rappeler dans toutes correspondances)

VOS REF. : affaire suivie par Mme Gerzagnet

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : - la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un élevage de 121 900 emplacements de poulets de chair sur le territoire de la commune de Aizelles, présentée par l'EARL MERLO

M. le Préfet,

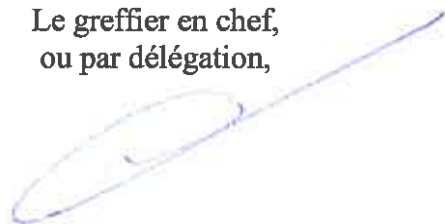
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Didier LEJEUNE, directeur honoraire de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne (ER), demeurant 3 bd Jean de la Fontaine à TERGNIER (02700) (tel : 03,23,57,51,37 ; portable : 06,88,49,25,60) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

04/02/2020

N° E20000013 /80

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

**CODE : 2 – installations classées**

Vu enregistrée le 24 janvier 2020, la lettre par laquelle le préfet de l'Aisne (Direction départementale des territoires) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*- la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un élevage de 121 900 emplacements de poulets de chair sur le territoire de la commune d'Aizelles, présentée par l'EARL MERLO ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Didier LEJEUNE, directeur honoraire de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au préfet de l'Aisne (Direction départementale des territoires), à l'EARL MERLO en qualité de maître d'ouvrage, et à Monsieur Didier LEJEUNE. Copie en sera adressée au maire d'Aizelles.

Fait à Amiens, le 04/02/2020

La présidente,



Catherine FISCHER-HIRTZ